

L'efficacité Péformiste

Toulouse Gimont Purpan

http://folatecoere.fr

POLITIQUE SALARIALE 2017 R 2

FORCE OUVRIERE fait des propositions.

Mardi 07 Mars 2017, la Direction a réuni les Organisations Syndicales pour la deuxième réunion de négociation salariale 2017, afin de revenir sur les éléments demandés par les diverses O.S lors de la réunion du 1^{er} mars 2017:

- 1. Cadences 2018:
- 2. Salaires moyens par coef.
- 3. Masse salariale 2016 Cadres et Non Cadres.
- 4. Estimation MS 2017 avec et sans CR => en cours.

All progra Racks A330 110 A350 version 2000 12 Racks A380 Barque 12 Doors 12 A400 M All programs 23 ATR ATR All programs B777 Doors Boeing CRJ 20 F7X/8X All progra Rafale 20 F2000 All programs 10 E1 50 Embraer 34 E2 Legacy 34

La proposition de la Direction reste inchangée : Budget de 1% de la masse salariale 2017 consacrée aux augmentations.

- La masse salariale s'entend hors masse salariale consacrée aux congés de reclassements.
- La date d'application des augmentations est fixée au 1er mars 2017.
- La répartition Al/AG qui reste toujours à définir.

Les points d'éclaircissement apportés par la Direction nous portent à croire que la situation en 2018 sera préoccupante si nous n'obtenons pas de nouveaux chantiers. Bien que conscient de la problématique réelle et sérieuse, nous sommes néanmoins en attente de la nouvelle Masse salariale 2017 avec et sans impact des reclassements pour pouvoir faire une proposition raisonnable (x %) pour les uns et les autres.

<u>CONSIDERATIONS FORCE OUVRIERE</u>: Les élus **FORCE OUVRIERE** ont pris acte et ont fait de nouvelles propositions de principe :

Hors budget :

- o mise aux minis Cadres,
- o maintien salaire net pour les coefficients 270.

• Budget:

- o des augmentations individuelles et une augmentation générale pour tous,
- o revalorisation du point Société et du salaire plancher mini société,
- une augmentation du pourcentage des passages Cadres et Non cadres par rapport à 2016,
- o une garantie de Progression Salariale pour les salariés n'ayant pas eu d'augmentations individuelles (période et montant à négocier),
- o pour ce qui est de la prime « forfaités », FORCE OUVRIERE rappelle qu'il n'a rien contre une augmentation du taux (8.33% vers 9.33% ou plus) mais préfère une répartition égalitaire entre tous les forfaités. Comme évoqué, ce point nous semble avoir plus de légitimité dans les négociations relatives au temps de travail.
- Une clause de revoyure (non évoquée en réunion) en cas de variation du taux d'inflation.

Pour rappel sur les autres sujets NAO :

- o réévaluation des remboursements frais (sur base URSAFF par exemple),
- o augmentation du nombre d'année d'ancienneté pour le calcul de la prime (prolongement durée de travail),
- o rééquilibrage salarial entre Hommes et Femmes à fonction et ancienneté égales.

Prochaine réunion prévue : Vendredi 10 Mars 9h30.